

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

PORT DE PORT- VENDRES

Conformément au code général des personnes publiques, il est porté à la connaissance des tiers, le fait que les services portuaires ont reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation pour une activité commerciale, d'un ensemble de deux garages contigus et ouverts entre eux, représentant une surface de 63m², sis au bout du chemin de la mirande à Port Vendres, sous le mat à signaux.

Les autorisations d'occupation donneront lieu à la signature de conventions d'occupation temporaires annuelles, éventuellement renouvelables, consenties au tarif de 45€HT/m² pour une durée d'un indivisible moyennant le paiement en année 1, d'une redevance trimestrielle de 708.75€ HT.

Les candidats devront se manifester avant le mercredi 30 avril 2025 à midi, en adressant un dossier précisant l'activité et les modifications envisagées, et toute information complémentaire éventuelle permettant son appréciation tels, nombre d'emplois, business plan, insertion dans le tissu économique port-vendrais.

Les activités en rapport avec l'économie bleue seront privilégiées.

Toute demande d'information doit être adressée à l'adresse contact@cpv.port.fr

La Manifestation d'intérêt devra être adressée

- Soit en L.R.A.R., cachet de la poste faisant foi, ou par dépôt contre récépissé à la COMPAGNIE PORT-VENDRAISE, Quai de la douane république, 66660 Port-Vendres,
- Soit par mail avec toutes les pièces nécessaires jointes, à l'adresse contact@cpv.port.fr, avec en objet du message « AMI Garage Mirande – nom de l'activité candidate »

Tout intérêt manifesté postérieurement à la date limite de remise, ne sera pas pris en compte.